

Aux parents des élèves scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Pange
 Aux conseillers municipaux, adjoints et maires des communes de Colligny Maizery, Maizeroy et Pange
 Aux enseignantes et directrices des écoles maternelle et élémentaire de Pange

L'organisation du temps scolaire doit répondre à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école, l'intérêt des élèves devant être la priorité. Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, de demander une dérogation aux rythmes scolaires mis en place en 2014 afin de rétablir la semaine d'école sur 4 jours.

Dans ce cadre, le SIVU scolaire de Pange met en place une concertation afin de nourrir la réflexion sur la réorganisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires de Pange à compter de la rentrée scolaire prochaine, en septembre 2018.

Deux scénarii sont proposés pour la rentrée 2018/2019 :

Scénario 1

Semaine à 4,5 jours d'école

→ conservation des rythmes scolaires actuels

	07h		15h50	18h30
Lundi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Mardi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Mercredi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil	Activités "mercredis récréatifs"
Jeudi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Vendredi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole

Scénario 2

Semaine à 4 jours d'école

→ 40 minutes de classe en plus l'après-midi

	07h		16h30	18h30
Lundi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Mardi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Mercredi	Activités "mercredis récréatifs"			
Jeudi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole
Vendredi	Accueil de loisir	Ecole	Cantine et accueil de loisir	Ecole

Les conseils d'écoles donneront un avis lors d'un conseil d'école exceptionnel, en décembre ou janvier prochain, et le SIVU scolaire de Pange délibèrera début 2018 au vu des résultats de la consultation et des avis des conseils d'école. J'attire votre attention sur le fait que ces décisions ne seront que consultative. La décision finale appartiendra au Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN).

La consultation est ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2017. Vous pouvez donner votre avis :

- en complétant le bulletin ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres du SIVU
- ou
- en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du SIVU : sivupange.com

Un seul bulletin par famille.

1. **Nom** : **Prénom** :

- Parent de (Nom, Prénom et classe du ou des enfants scolarisés)
- Elu(e) de la commune de Colligny Maizery / Pange / Maizeroy (barrer les mentions inutiles)
- Enseignante/Directrice à l'école maternelle / élémentaire de Pange (barrer les mentions inutiles)

2. Souhaite que, pour les écoles maternelle et élémentaire de Pange, le rythme scolaire soit établi sur la base de :

- 4,5 jours par semaine (scénario 1)
- 4 jours par semaine (scénario 2)

3. Dans le cas d'un retour à la semaine à 4 jours je pense inscrire mon/mes enfant(s) aux activités proposées pour la journée du mercredi :

- oui, toutes les semaines
- oui, mais de manière irrégulière / de temps en temps en fonction des besoins
- non

Remarque :

Bulletin à déposer au plus tard le 17 novembre 2017 dans la boîte aux lettres du SIVU